

Modification de l'ordonnance sur la transplantation du 18 octobre 2017

Monsieur le conseiller fédéral,

La procédure de consultation de modification de l'ordonnance sur la transplantation du 18 octobre 2017 nous est bien parvenue.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler. Nous soutenons les mesures pour le suivi de l'état de santé des donneurs vivants. Les autres dispositions étant principalement techniques et n'ayant pas de conséquences directs pour les cantons, nous ne nous exprimerons pas plus à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 5 mars 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND